

NOTE INTRODUCTIVE

- MÉTHODOLOGIE DE TRAVAIL -

Conscient de la nécessité d'harmoniser les pratiques et de sécuriser les travaux des structures de contrôle, le gouvernement Malien a confié au cabinet AXES MANAGEMENT la réalisation d'un référentiel de travail pour les acteurs du contrôle tant privé que public.

Ce référentiel se compose de trois documents déclinés pour le secteur privé et public :

- ➔ Guide d'audit comptable et financier
- ➔ Code d'éthique et de déontologie
- ➔ Programme d'examen de la qualité

Au-delà de ces trois livrables, la mission a participé également à des objectifs plus larges de soutien aux réformes du Gouvernement du Mali à travers :

- la promotion de la gestion efficiente des finances publiques et de la bonne gouvernance
- et
- l'amélioration de la confiance dans les rapports d'audit financier établis.

L'objectif de cette note introductive est de rappeler **la méthodologie** mise en œuvre dans le cadre du projet.

1. LES OBJECTIFS, LES LIVRABLES ET L'ORGANISATION GÉNÉRALE DU PROJET

1.1 Objectifs du projet

Les objectifs poursuivis dans le cadre des travaux confiés sont les suivants :

- Elaborer le cadre de référence opérationnel à destination des professionnels publics et privés en matière d'audit comptable et financier ;
- Fournir les outils opérationnels standards de conduite d'une mission d'audit comptable et financier (méthodologie, programmes de travail et cadre standard) ;
- Initier une dynamique pour l'ensemble des structures de contrôle sur un référentiel d'audit comptable et financier.

1.2 Les livrables

L'élaboration de trois livrables pour le secteur public comme pour le secteur privé a été confiée au cabinet AXES MANAGEMENT.

- **Le guide d'audit comptable et financier**

Il s'agit d'un référentiel opérationnel qui s'appuie sur des normes d'audit et des normes comptables. Il présente le cadre méthodologique ainsi que les outils associés à mettre en œuvre dans le cadre d'une mission d'audit comptable et financier.

- **Un code d'éthique et de déontologie**

L'objectif d'un code d'éthique et de déontologie est de définir un ensemble de valeurs morales que les professionnels devront appliquer dans l'exercice de leur métier. N'étant pas un simple recueil de normes, le code d'éthique et de déontologie se doit d'apporter des éléments concrets de mise en œuvre de ces principes moraux (bonnes pratiques ou risques éthiques) afin d'aider les professionnels à mettre en œuvre les valeurs promues.

- **Le programme d'examen de la qualité**

Le Programme d'examen de la qualité permet d'apprécier la conformité de la pratique des professionnels aux exigences légales, au code d'éthique et de déontologie et aux normes d'exercice professionnel homologuées et de suivre la prise en considération par les professionnels des pratiques professionnelles identifiées dans les guides d'audit.

L'ensemble de ces livrables est décliné pour le secteur public et le secteur privé.

1.3 L'organisation générale du projet

Le projet a été placé sous l'égide d'un comité de pilotage présidé par la CARFIP. L'agence d'exécution du projet désignée est le Bureau du Vérificateur Général.

Le comité de pilotage est composé de neuf membres représentant l'ensemble des structures de contrôle du secteur privé et public :

- La section des comptes de la Cour Suprême,
- Le Bureau du Vérificateur Général,
- Le Contrôle Général des Services Publics,
- La Direction Nationale du Contrôle Financier,
- L'inspection des finances,
- La commission des Finances de l'Assemblée Nationale,
- La Cellule d'Appui à la Réforme des Finances Publiques (CARFIP),
- L'Ordre National des Experts Comptables et Comptables Agréés du Mali,
- L'Association des Contrôleurs, Inspecteurs et Auditeurs du Mali (ACIAM).

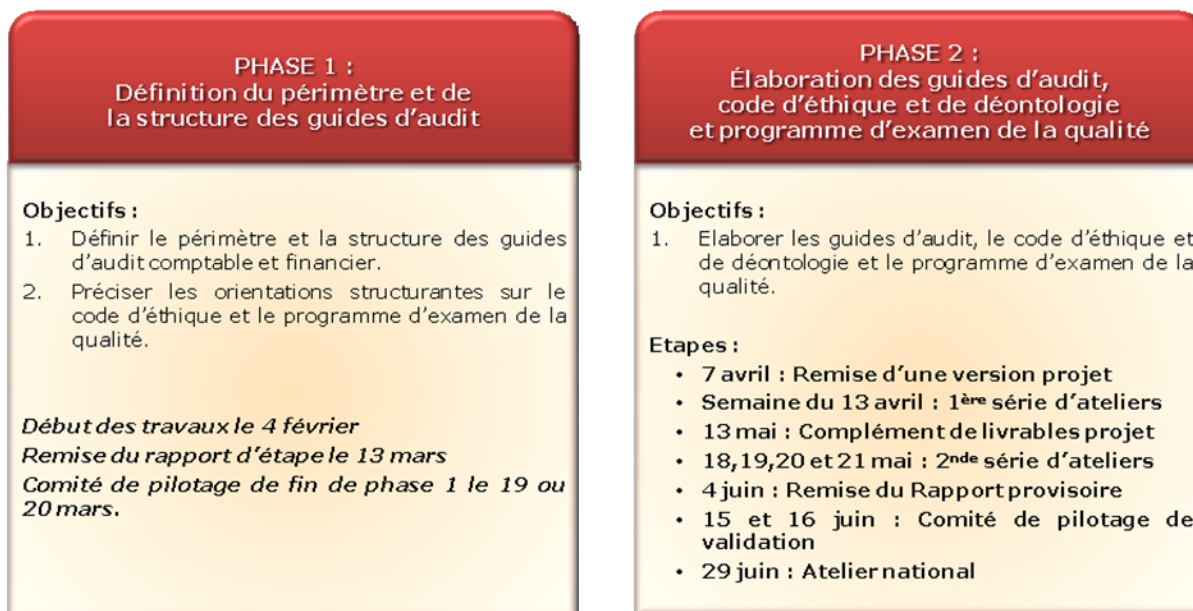
2. LA MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

Les axes principaux de la méthodologie mise en œuvre ont été les suivants :

- Elaborer les livrables dans le cadre d'une démarche participative permettant d'une part aux différentes structures de contrôle de préciser les spécificités du cadre de l'audit comptable et financier au Mali et d'autre part d'initier une action de formation et de conduite du changement ;
- Etablir des outils opérationnels qui constituent une déclinaison des référentiels d'audit applicables ;
- Initier une dynamique et une culture d'audit commune entre les différentes structures de contrôles.

2.1 Le calendrier

Le projet a débuté le 4 février et s'est déroulé sur une durée de 5 mois selon le calendrier général précisé ci-dessous :



2.2 Phase 1 : Définition du périmètre et de la structure des guides d'audit

Les travaux de définition du périmètre et de la structure des guides d'audit ont constitué l'étape préalable aux autres activités conformément aux termes de référence. Ces travaux ont été conduits à travers une analyse documentaire et une série d'entretiens (plus de 20 entretiens pour le secteur public et privé).

Ces travaux ont conduit à la production d'un rapport d'étape détaillant l'ensemble des propositions structurantes (champs d'application, référentiel normatif, structuration détaillée) pour chacun des livrables et pour les deux secteurs. Deux comités de pilotage ont été organisés les 19 et 20 mars 2009 permettant d'amender et valider les propositions du rapport d'étape mais également d'initier la phase 2 du projet.

2.3 Phase 2 : Elaboration des guides d'audit, code d'éthique et de déontologie et programme d'examen de la qualité

Cette seconde phase du projet consistant à rédiger les guides d'audit, le code d'éthique et de déontologie et le programme d'examen de la qualité, AXES MANAGEMENT a proposé une méthodologie permettant à la fois de favoriser la synergie entre l'expertise des consultants et des acteurs concernés, et de faciliter l'appropriation des travaux conduits.

Une première version provisoire des livrables a été communiquée à l'ensemble des membres du comité de pilotage début avril 2009. Deux séries d'atelier au cours des mois d'avril et de mai ont été organisés. Ils ont permis sur l'ensemble des livrables d'étudier les propositions des consultants en concertation avec les structures de contrôles privés et publiques et au vue des pratiques du pays.

Conformément aux termes de référence, une version provisoire de l'ensemble des livrables a été transmise le 4 juin en vue des comités de pilotage de validation des 15 et 16 juin 2009. A l'issue de l'Atelier National du 29 juin 2009, le rapport définitif a été établi et communiqué à l'agence d'exécution, le BVG.

3. CONCLUSION ET PLAN D' ACTIONS

Ce projet a été mené grâce à la forte implication de l'ensemble des structures de contrôle du secteur public et privé. AXES MANAGEMENT tient à remercier l'ensemble des membres du comité de pilotage, les participants aux ateliers et les acteurs rencontrés au cours du projet. Leur implication a constitué un facteur clé de réussite du projet.

L'exploitation pleine et entière des référentiels opérationnels produits nécessite la **mise en œuvre** des actions principales suivantes :

Action 1 : *Piloter la mise en œuvre des guides d'audit, code d'éthique et de déontologie et programme d'examen de la qualité*

La mission du comité de pilotage du projet devrait être étendue à la mise en œuvre des référentiels opérationnels. A ce titre son action devrait être maintenue et le déploiement et le suivi d'un plan d'action devrait faire partie de ses missions.

Action 2 : *Expérimenter le référentiel d'audit comptable et financier*

Il s'agira de proposer des missions expérimentatrices du référentiel. Ainsi à l'issue de ces travaux mais également des sessions de formation organisées d'ici la fin du troisième trimestre 2009, le référentiel pourra faire l'objet d'amendements et compléments nécessaires.

Action 3 : *Donner force de loi aux guides d'audit, code d'éthique et de déontologie et programme d'examen de la qualité*

Il s'agira de définir les vecteurs juridiques donnant force de loi à chacun des livrables du projet pour le secteur public et le secteur privé.

Action 4 : *Instaurer les instances régissant ces référentiels*

Les guides d'audit, codes d'éthique et de déontologie et programmes d'examen de la qualité nécessitent la mise en œuvre d'instances, commissions (commission d'éthique et de déontologie, renforcement de commissions disciplinaires, modification de règlement intérieur ...). Ces instances auront pour mission le contrôle du respect des référentiels mais également leur interprétation et leur mise à jour.

Action 5 : *Former les auditeurs*

Des actions de formations professionnelles et diplômantes doivent être mises en œuvre. Ces formations doivent faire l'objet d'une évaluation des futurs formateurs pour garantir le niveau des sessions de formation.

Action 6 : *Promouvoir l'audit et le métier de l'auditeur*

Un référentiel n'existe que lorsqu'il est connu et reconnu. La dynamique instaurée notamment au cours des ateliers doit être poursuivie. Un plan de promotion et d'actions d'information pluri annuel doit être mis en œuvre par les instances régissant le référentiel.